



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du dimanche 2 décembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Bulam, ce 10 août. Trois cents personnes, hommes, femmes & enfans, partis il y a neuf mois, arrivèrent à l'île de Bulam, où ils débarquèrent sans opposition de la part des habitans, & commencèrent à traiter avec le roi ou les chefs, pour l'acquisition de cette île, sur le pied dont on étoit d'abord convenu. Quelques craintes inspirées par la conduite des nègres avoient obligé d'établir des sentinelles de nuit, qui se criaient l'une & l'autre, d'heure en heure, *tout est bien*. Un matin, à la pointe du jour, on entendit dans les bois voisins, un bruit extraordinaire, que quelques personnes crurent n'être que le cri des siages ; on ne tarda pas cependant à découvrir qu'il provenoit d'un ennemi plus redoutable. Les Européens firent, sur-le-champ, une décharge de mousqueterie à poudre sur les noirs, ce qui les fit retirer, & donna le temps à plusieurs de nos gens de gagner les vaisseaux. Cependant les noirs ne se sentant pas blessés, firent volte face, & prirent tous ceux qui

ne purent quitter le rivage, au nombre de vingt, avec les effets laissés sur l'île. Les nègres tuèrent quelques-uns des prisonniers, & sacrifièrent les autres ; mais bientôt après, la paix se rétablit, & l'île fut achetée pour 473 barres (une barre vaut 8 livres 12 sols) & l'établissement s'est formé.

L'île est très-riche & très-fertile, l'herbe y croit jusqu'à huit pieds de haut ; le sol paroît plus propre à la culture de la canne à sucre qu'à celle du coton, au moins jusqu'à ce qu'on l'ait dégraissé : les huîtres, le poisson & les provisions de toute espèce y sont très-abondantes. Nos gens trouvèrent sur l'île un éléphant mort, dont les dents pesoient environ 50 livres chacune ; on les a envoyées en Angleterre.

On a laissé à Bulam le *Hankey*, vaisseau de la compagnie, & un vaisseau de transport, avec environ cent Européens. Cent quarante-cinq planteurs sont revenus en Angleterre, pour se procurer un privilège qu'ils ont obtenu du gouvernement. Leur intention est d'y retourner tous, excepté M. Dalrymple, à qui le mauvais état de sa santé n'a pas permis d'accepter le gouvernement.

De Constantiople, ce 2 novembre. Le capitain pacha est revenu ici le 27 septembre de l'Archipel avec son escadre. Il a amené seize navires qu'il a pris au pirate Lambro, qui exerçoit ses pirateries sur cette mer sous pavillon russe; les chefs de ces navires ont été pendus, ils étoient en uniformes russes lorsqu'on les exécutoit. Cette circonstance a déterminé le chargé d'affaires de Russie, de porter des plaintes amères; on l'a apaisé par une déclaration portant, que par mégarde, on avoit oublié de faire ôter les uniformes à ces misérables.

De Vienne, ce 12 novembre. La direction de la police a de nouveau fait faire le dénombrement des Français qui sont ici; il en résulte que leur nombre monte actuellement à 19,000.

De Hanbourg, ce 9 novembre. — Mandement du sénat.

« Les circonstances du moment, la quantité de personnes émigrées de leur patrie, les ordonnances rendues à cet égard dans plusieurs endroits, l'approche de l'hiver & l'augmentation du prix des vivres qui en résulte, engagent le sénat à ordonner que tous ceux qui reçoivent des étrangers chez eux, aient à envoyer leur désignation dans le jour même, au second préteur. Aussi-tôt qu'ils suspecteront la conduite de ces étrangers, ils en feront part, sous peine de responsabilité. Les étrangers doivent produire un passe-port, & rendre compte du but de leur voyage, ou nommer quelque citoyen auquel ils auroient été adressés, sous peine d'être renvoyés sur-le-champ. Ceux qui arriveront par troupe ou en état de pauvreté, seront conduits aux frontières. On exhorte les étrangers à se bien conduire & à se soumettre aux loix, sous peine d'être expulsés & punis. »

De Mayence, ce 11 novembre. Avant-hier le général Custine a cassé le régence établie en cette ville & installé une administration provisoire.

Hier il a nommé un maire & un procureur de la commune provisoires, sauf l'approbation de la

convention nationale. Hier est entré le beau bataillon d'Artois. Aujourd'hui sont attendus le premier bataillon du Haut-Rhin, un escadron de cavalerie & deux bataillons de troupes de ligne. Demain il nous viendra quatre autres bataillons; & le 27 de ce mois, sept bataillons dont un de 700 hommes, & de deux régimens de cavalerie. Toutes ces troupes réunies, nous entendrons tonner le canon.

Le quartier-général est décidé pour Hœchst, entre Francfort & Mayence.

De Mayence, ce 20 novembre. Nous travaillons toujours à répandre l'évangile de la liberté. Dimanche 18, nous nous rendîmes aux villages de Brezenheim & Zahlbach, à une lieue d'ici. On nous y reçut le mieux du monde. La commune assemblée nous écouta avec attention; nous lui exposâmes les avantages de la liberté & de l'égalité; & lorsque nous eumes fini, tous les assistans crièrent *vive la Nation!* Après cela ils signèrent l'acte de leur accession à la bonne cause, & aussitôt l'arbre de la liberté, surmonté du bonnet rouge, fut planté au son de l'air *ça ira*. Aujourd'hui à midi, nous avons eu le même succès à Mombach, village appartenant aux vingt-quatre despotes qui composoient le grand chapitre de Mayence.

Custine est arrivé de Hanbourg, le 17 au soir, pour mettre ordre à plusieurs affaires. Il a quitté aujourd'hui ses appartemens au château, & occupe actuellement l'hôtel de la grande prévôté. Demain matin, il partira pour Hœchst, à deux lieues de Francfort & à cinq de Hanau, pour diriger les opérations qui se porteront avec vigueur contre Hanau.

De Coblenz, ce 24 novembre. Il y a ici un parti très-considérable qui a pris la ferme résolution, d'exterminer quiconque se défendroit contre l'armée française. Il faut que le roi de Prusse & les magistrats en aient eu connoissance; car depuis cinq à six jours la garnison a été renforcée, & on a tout employé pour mettre la ville en état de défense au dedans & au dehors.

Paris. — Commune, du 28 novembre. Le citoyen Verdier a fait au conseil général un rapport sur les dépenses de la table de la ci-devant famille royale depuis le 13 août jusqu'au 31 octobre 1792 ; en voici l'extrait. Treize officiers de bouche : 1^o. un chef de cuisine, un rôtiſſeur, un pâtissier, un garçon de cuisine, un laveur, un tourne-broche ; 2^o. un chef, un aide, & un garçon d'office ; 3^o. un garde de l'argenterie & trois garçons fervans.

Le matin, le chef d'office fait servir pour le déjeuner sept tasses de café, six de chocolat, une caffetière de crème double chaude, une carafe de sirop froid, une caffetière de lait chaud, une carafe de lait froid, une d'eau d'orge & une de limonade, trois pains de beurre, une assiette de fruits, six pains à café, trois pains de table, un sucrier de sucre en poudre, un de sucre cassé, & une salière.

Tout n'est pas consommé par les dérenus, qui sont très sobres ; mais le restant sert à alimenter trois personnes qui les servent à la tour, & les treize officiers dont nous venons de parler.

A dîner, le chef de cuisine, fait servir trois potages & deux services, consistant, les jours gras, en quatre entrées, deux plats de rôt, chacun de deux pièces, & quatre entrémets. Les jours maigres quatre entrées maigres, trois à quatre grasses, deux rôtis, & quatre à cinq entrémets.

Le chef-d'office ajoute principalement pour le dessert une assiette de four, trois compotes, trois assiettes de fruits, trois pains de beurre, deux sucriers, un huilier, une bouteille de vin de Champagne, un petit caraffon de vin de Bordeaux, un petit caraffon de vin de Malvoisie, de Madère, sept pains de table, quatre tasses de café, un pôt de crème double, & pour ceux qui dînent ensuite de la desserte, un pain de deux livres & deux bouteilles de vin de table.

Le souper consiste en trois potages & deux services ; les jours gras, ils sont composés de deux entrées, deux rôtis & quatre à cinq entrémets ; les

jours maigres, de quatre entrées maigres, deux rôtis & quatre entrémets.

Le même dessert qu'à dîner ; excepté le café.

Le fils de Louis a ordinairement un petit souper à part.

L'augmentation des mets à dîner & à souper, les jours maigres, vient de ce que Louis Capet observe régulièrement l'abstinence & le jeûne les jours prescrits par l'église, & de ce que ses convives ne les observent pas. Lui seul boit du vin (1), & sobriement ; les convives ne boivent que de l'eau,

La desserte de table est d'abord abandonnée aux trois fervans dans la tour, qui font passer le restant à la cuisine & à l'office ; on y ajoute quelques plats, du pain & du vin, &c. . . .

S. Seance des Jacobins, du 25 novembre. Un des secrétaires a lu un projet de circulaire aux sociétés affiliées, relativement aux évènements des 2 & 3 7bre, dont la substance est que les journées des 2 & 3 7bre, sont étroitement liées à la journée du 10 août, & qu'elles étoient nécessaires pour compléter la révolution. Jettons, dit l'orateur, un voile religieux sur les évènements inséparables d'une révolution, conçue dans l'éternité, qu'il appartient à la seule postérité, de juger, & non à des hommes encore soumis aux préjugés de l'esclavage ; &c.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen Barrere.

Seance du samedi premier décembre.

On lit une lettre du fils du général Custine, qui ayant appris, par les papiers, qu'on concevoit quelques inquiétudes sur son père, fait part qu'il est en présence du roi de Prusse, & prêt à l'attaquer. L'esprit public à Mayence est excellent, & une société de Jacobins, qui se tient dans la salle

[1] Il est très-remarquable que Louis XVI, qu'on disoit yvrogne & enclin au vin, ne se soit pas trouvé un seul jour, depuis qu'il est au Temple, en avoir bu plus qu'à son ordinaire, qui se réduit à une seule bouteille par jour. Cependant la solitude & l'ennui auroient pu l'y porter.

où se faisoient les élections des empereurs , dirige l'opinion générale vers la révolution. Les Mayenais désirent faire un quatre-vingt-cinquième département de la France.

L'insurrection du Loiret a voulu se porter sur l'Orne; mais les gardes nationales d'Alençon, de Belême, de Mamers & de Mortagne se sont réunies & l'ont repoussée. Vingt-deux ont été faits prisonniers; ils seront conduits à Paris. Mention honorable des villes.

Un aide-de-camp de Dumourier paroît & remet une lettre du général, datée de Liège du 28 novembre.

Citoyen président, à la tête de la plus brave armée de l'univers, j'ai attaqué hier vers sept heures du matin l'arrière-garde ennemie, forte de douze mille hommes, commandée par le général Starot.

Je n'en avois pas autant, mais lorsque mon armée s'est déployée, l'ennemi a battu en retraite; après avoir été forcé dans six villages, & perdu son général, la brièveté du jour qui me restoit, & la prudence m'ont empêché d'entrer aussi-tôt dans la ville, j'y suis depuis ce matin; il est impossible de se figurer la vive allégresse, & les témoignages d'amitié que nous ont prodigué les habitans: les idées républicaines ont fait ici des progrès étonnans, sous quatre jours je réponds que la garde nationale fera parfaitement organisée, & sous quinze jours ce pays aura aussi une convention nationale: l'armée par son courage, & sa patience mérite de plus en plus la reconnaissance publique, & qu'on s'occupe de ses pressans besoins.

Notre perte ne va pas à plus de 20 hommes tués ou blessés, celle des ennemis est de cinq à six cents hommes, parmi lesquels ils doivent infiniment regretter le général Starot; je suis logé au palais de l'évêque, qui s'est enfui hier à trois heures; j'ai fait dresser inventaire de tous les papiers qui sont dans cette maison, & j'ai chargé de cette opération le citoyen Joliver, résident de France dans cette ville.

Signé le général en chef de l'armée de la Belgique.
DUMOURIER.

L'aide-de-camp a repris, je ne suis pas chargé de vous annoncer officiellement la prise du château d'Anvers, mais je puis assurer la convention, que les Français se sont emparés de cette place.

On propose une félicitation au général; mais bientôt elle s'étend à toute l'armée, & on décrète une adresse de félicitation de la convention nationale aux armées de la République.

Le ministre de la guerre donne les détails de la prise de Liège. Les ennemis ont remporté trente-cinq charriots de blessés, perdu beaucoup de monde. Nous n'avons eu que trois morts & quatorze blessés, l'artillerie ayant fait le reste. Un corps de cavalerie en a exterminé un de Houlans. Le combat a duré six heures, & le lendemain toute l'armée, quoiqu'ayant bivouaqué sur la glace & la neige, vouloit recommencer. Les Liégeois sont au comble de leur joie d'être réunis aux Français.

On présente l'aigle impérial de bronze, enlevé au clocher de Tournay, amené à Paris. Qu'en fera-t-on? on propose de la mettre à la place de la statue de Louise XV; d'autres, de lui couper les griffes & les ailes. Renvoyé au pouvoir exécutif. Mention honorable de l'offrande de la ville de Tournay.

Cambon fait son rapport sur les marchés passés par Dumourier avec Malus, Petitjean & d'Espagnac. Dumourier a eu raison d'user de leurs secours. Un décret autorise la trésorerie à acquitter les traités qui lui ont été présentés.

D'Espagnac est admis & entendu, il se défend avec esprit & courage.

LOTÉRIE DE FRANCE.

Numéros sortis le premier décembre 1792,

60. 83. 53. 44. 63.

Payemens de l'Hôtel-de-ville.

Six premiers mois 1792. Toutes Lettres.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéros. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols,